



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sharenting : la sphère privée avant les likes

Berne, 1^{er} juillet 2024 – Un parent sur dix publie régulièrement des photos de ses enfants en ligne. Les jeunes parents, en particulier, partagent des photos d'enfants sur Internet. C'est ce que montre la dernière enquête réalisée par l'Université de Fribourg à la demande de Protection de l'enfance Suisse. Avec la campagne « Partage des moments plutôt que des photos d'enfants », Protection de l'enfance Suisse sensibilise aux dangers du « sharenting ».

Première collecte de données pour la Suisse

Pour la première fois, des chiffres concrets concernant le sharenting (« to share » / « parenting ») sont disponibles en Suisse. À la demande de Protection de l'enfance Suisse, l'Université de Fribourg a interrogé 1605 mères et pères sur leur comportement lors du partage de photos et de vidéos d'enfants. Les résultats montrent que l'âge des parents et des enfants joue un rôle décisif dans la fréquence de publication. Près d'un tiers des parents qui postent chaque semaine ont moins de 35 ans et environ 50% des parents qui partagent chaque semaine appartiennent à la tranche d'âge 36-40 ans. Les parents plus jeunes ont en général des enfants plus jeunes, c'est pourquoi les photos/vidéos d'enfants plus jeunes sont partagées beaucoup plus souvent sur les réseaux sociaux que les photos/vidéos d'enfants plus âgé-e-s. De plus, près de 45% des parents interrogés ont déclaré qu'ils ne demandaient pas la permission à leurs enfants avant de poster des photos, même si chaque enfant a droit à sa sphère privée et à sa propre image.

« Partage des moments plutôt que des photos d'enfants »

Avec la campagne nationale en ligne « Partage des moments plutôt que des photos d'enfants », Protection de l'enfance Suisse rappelle que publier des photos d'enfants sur les réseaux sociaux rapporte des likes, mais comporte aussi des dangers. Les risques sont notamment la perte de contrôle sur les photos après leur publication, l'identité numérique souvent involontaire des enfants, le risque de cybergrooming ou de sextorsion, la possibilité que les photos soient utilisées à mauvais escient à des fins de (cyber) harcèlement ou, dans le pire des cas, qu'elles atterrissent sur le darknet. Il faut aussi être vigilant à l'utilisation de hashtags. Les hashtags facilitent la recherche de photos d'enfants spécifiques, ce qui peut conduire à une utilisation à mauvais escient de nombreuses photos initialement publiées sur les réseaux sociaux.

Prendre des photos, oui, mais les partager avec prudence

Les parents et les personnes de référence peuvent contribuer à la protection des enfants en se posant les questions suivantes avant toute publication de photo d'enfants : L'illustration met-elle l'enfant en danger ? Ridiculise-t-elle l'enfant ? Est-il/elle montré-e dans une situation intime ? Le visage de l'enfant est-il reconnaissable ? Si on peut clairement répondre non à toutes ces questions et qu'on a l'accord de la personne exposée (pour les jeunes enfants, il est de la responsabilité des parents et des responsables légaux de prendre la décision adaptée à l'intérêt supérieur de l'enfant), alors les conditions pour le partage de photos sur Internet sont remplies. En cas de doute, il faut toujours renoncer au partage dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Vous trouverez des informations supplémentaires et une check-list pour la publication de photos/vidéos d'enfants en ligne [ici](#).

Les vidéos de la campagne peuvent être téléchargées [ici](#).



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, directrice de la communication et partenariats/ membre de la direction
+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

www.protectionenfance.ch
www.facebook.com/protectionenfancesuisse
www.instagram.com/protectionenfancesuisse
www.linkedin.com/company/kinderschutzschweiz

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnels et aux éducateurs, à des acteurs politiques, des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.